

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I: Liste des participants

Annexe II. Ordre du jour

Annexe III: Décisions

Introduction

1. À l'invitation du Gouvernement de la Turquie, la 69^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles s'est tenue les 18 et 19 juin 2009 au "Golden Park Hotel", Istanbul, Turquie.

Participation

2. Les membres et membres suppléants du Bureau ci-après ont participé à la réunion: M. Buceta Miller (Espagne), Mme Roussel (France), M. Benyahia et M. Faridi (Maroc), M. Ben Rejeb (Tunisie), M. Kadioglu (Turquie) et Mme Rosen (Israël).

3. Le PNUE et l'Unité de coordination du PAM étaient représentés par Mme Jacqueline Alder, Coordonnatrice, Branche des écosystèmes marins et côtiers, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Chargée d'affaires et Coordonnatrice adjointe du PAM, et par Mme Tatjana Hema, Administratrice de programme au PAM.

4. La liste des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. Le Président du Bureau, M. Buceta Miller (Espagne), a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants. Il a remercié le Ministère de l'environnement et des forêts de la Turquie pour son accueil de la réunion. Il a félicité Mme Silva Mejias de sa nomination au poste de Coordonnatrice adjointe du PAM et a adressé ses meilleurs vœux à M. Mifsud, ancien Coordonnateur du PAM, parti récemment à la retraite. Il a rappelé que l'une des principales tâches du Bureau à cette présente réunion consistait à préparer la réunion des Points focaux du PAM qui allait se tenir en juillet, et la Seizième réunion des Parties contractantes qui aurait lieu à Marrakech (Maroc) en novembre.

6. Mme Silva Mejias a fait part de sa vive satisfaction d'avoir rejoint l'équipe du PAM et de sa détermination à servir l'organisation et les Parties conformément aux règles les plus strictes de professionnalisme, d'efficacité et de sincérité, dans le plein respect de son serment d'office. Elle a souligné la nécessité d'engager des réformes pour que le PAM acquière un rôle plus pertinent et mène des actions efficaces pour protéger l'ensemble de la Méditerranée. Elle espérait vivement nouer des relations étroites avec les membres du Bureau ainsi que, plus généralement, avec les Parties contractantes, et les a assurés que leurs orientations seraient très précieuses et qu'il en serait soigneusement tenu compte. Elle a conclu en remerciant le Ministère de l'environnement et des forêts de Turquie pour son hospitalité, et ses collègues pour leurs efforts dans la préparation de la présente réunion.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. La réunion a adopté l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté figurant sous les cotes UNEP/BUR/69/1 et 2, respectivement. L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période janvier-juin 2009

8. La réunion a examiné le rapport d'avancement (UNEP/BUR/69/3) section après section.

Composante juridique

9. Mme Silva Mejias, passant en revue dans le rapport d'avancement les informations consignées sur les instruments juridiques, a mis en exergue l'entrée en vigueur récente du Protocole "tellurique" modifié et du Protocole "déchets dangereux". Un autre pays (Liban) avait accepté les amendements à la Convention de Barcelone, et l'on en attendait la notification officielle par le Dépositaire. Plusieurs pays avaient aussi indiqué que leurs procédures de ratification du Protocole GIZC étaient bien avancées et il l'on pouvait espérer que le Protocole entrerait en vigueur en 2010. S'agissant des procédures et mécanismes de respect des obligations et du renforcement du système de rapports sur l'application de la Convention, Mme Silva a souligné les questions sur lesquelles était appelée plus spécialement l'attention du Bureau, et notamment la relation entre le Comité de respect des obligations et la réunion des Points focaux du PAM concernant les décisions et recommandations du premier sur les situations de non-respect par telle ou telle Partie contractante. Pour le système de rapports, l'on relevait des difficultés à respecter la date limite de soumission des rapports pour 2006-07 sur les mesures prises en application de la Convention et de ses Protocoles. Comme huit Parties contractantes n'avaient pas encore soumis leurs rapports, il était malaisé au Secrétariat d'établir une analyse régionale de l'état d'application en 2006-07 et de recenser toute situation éventuelle de non-respect des obligations pour examen par la troisième réunion du Comité de respect prévue en octobre 2009.

10. Mme Roussel (France) s'est félicitée des progrès récemment réalisés dans la ratification et l'acceptation des amendements aux instruments du PAM. Son pays était l'un de ceux dans lesquels les procédures de ratification du Protocole GIZC progressaient rapidement, mais la date de la ratification dépendrait du calendrier parlementaire. Les instruments du PAM, et en particulier le Protocole GIZC, avaient servi d'inspiration aux procédures de concertation large et très ouverte qui avaient lieu dans son pays sous les appellations de *Grenelle de l'environnement* et, plus récemment, de *Grenelle de la mer*. En outre, l'arsenal juridique du PAM était un modèle que l'on pouvait exporter vers d'autres mers régionales, eu égard notamment au Protocole GIZC. S'agissant de l'incapacité de certaines Parties contractantes à soumettre à temps leurs rapports sur l'application pour 2006-07, Mme Roussel a noté que le formulaire de rapport via le web avait été mis en ligne assez tardivement, mais elle a reconnu que le retard dans l'envoi des rapports compliquait la tâche du Secrétariat.

11. M. Ben Rejeb (Tunisie) a rappelé le bilan exemplaire de son pays en matière de ratification des Protocoles du PAM. L'adoption récente d'un décret sur la gestion des déchets dangereux, y compris en haute mer, montrait l'importance que la Tunisie attachait au respect des engagements découlant de ces instruments. Il s'agissait de savoir comment les données contenues dans les rapports sur l'application seraient exploitées par le Secrétariat pour assurer un retour d'information utile aux Parties.

12. M. Benyahia (Maroc) a indiqué que le processus de ratification du Protocole GIZC progressait aussi dans son pays et que le rapport national sur l'application était sur le point d'être achevé, si bien qu'il serait adressé au Secrétariat dans un proche avenir.

13. M. Kadioglu (Turquie) a expliqué que, suite à l'acceptation par son pays des amendements au Protocole "tellurique", des plans étaient en préparation pour son application, priorité étant accordée en premier lieu aux zones proches des embouchures de fleuves. La ratification du Protocole GIZC par la Turquie était encore en discussion et le Secrétariat serait invité à fournir des informations et des explications lors d'une réunion sur cet instrument qui se tiendrait dans quelques semaines. Enfin, il fallait analyser les problèmes auxquels étaient confrontés les pays qui n'avaient pas encore soumis leurs rapports sur l'application pour 2006-07.

14. Mme Rosen (Israël) a déclaré que son pays venait de notifier au Dépositaire, quelques jours auparavant, son acceptation des amendements au Protocole "tellurique", et elle avait bon espoir qu'il ratifierait et accepterait prochainement d'autres Protocoles. S'agissant des Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages élaborées par les trois réunions du groupe de travail constitué sur cette question, elle a rappelé la déclaration faite par le représentant israélien à la troisième de ces réunions en janvier 2009, indiquant que les principes juridiques fondamentaux sur lesquels reposaient les Lignes directrices ne concordaient pas avec ceux qui étaient en vigueur dans son pays.

15. Le Président a souligné l'importance qu'il y avait à assurer l'entrée en vigueur du Protocole "immersions", pour lequel il fallait encore deux acceptations des amendements. Il a rappelé que le processus de révision du Protocole avait été engagé parallèlement à celui de la Convention de Londres. Il se pourrait que certaines Parties contractantes aient ratifié la Convention de Londres mais qu'elles n'aient pas encore accepté, pour des raisons administratives, les amendements au Protocole "immersions". Il a ajouté que, en Espagne, le processus préparatoire était désormais en voie d'achèvement pour soumission du Protocole GIZC au Parlement.

Dispositions et coordination institutionnelles, application de l'approche écosystémique, coopération et partenariat

16. En présentant ces sections du rapport d'avancement, Mme Silva a appelé l'attention sur les projets de mandats qui avaient été établis pour chacune des composantes du PAM, conformément au Document sur la gouvernance, ainsi que sur la préparation du projet de modèle d'Accord de pays hôte avec le concours du Conseiller juridique du PAM. En outre, les réunions du Comité exécutif de coordination (CEC) avaient contribué pour beaucoup à développer une approche plus intégrée de l'ensemble du programme de travail du PAM. Par ailleurs, il était prévu de recruter un consultant chargé d'aider à l'exécution de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique, et le Plan Bleu avait amorcé une analyse socio-économique des biens et services procurés par les écosystèmes et du coût de la dégradation du milieu marin et côtier dans la région.

17. Mme Roussel (France), au sujet des travaux réalisés par le PAM et ses composantes ainsi que de son programme de travail glissant sur cinq ans, a noté l'importance accordée au changement climatique, lequel était évidemment un thème essentiel et qui servirait de fil conducteur à la prochaine réunion des Parties contractantes. Cependant, elle a fait observer que le changement climatique était un thème transversal aux domaines dans lesquels le PAM avait coutume de travailler et qu'il importait de fournir des informations sur les activités spécifiques menées pour appliquer le programme de travail dans tous ces domaines afin de veiller à ce que l'accent mis sur le changement climatique ne conduise pas à négliger d'autres aspects.

Commission méditerranéenne du développement durable

18. Mme Silva a rendu compte des préparatifs de la prochaine réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), qui allait se tenir à la fin septembre au Caire, ainsi que des avancées réalisées par les divers pays dans la formulation des Stratégies nationales de développement durable (SNDD). Le Secrétariat avait lancé une évaluation globale des mesures prises par les pays méditerranéens en vue d'intégrer le développement durable dans leurs politiques nationales. Il avait aussi adressé un questionnaire sur l'adaptation au changement climatique, qui serait le principal thème de la prochaine réunion de la CMDD, mais les retours avaient jusqu'à présent été décevants puisque sept pays seulement avaient répondu.

Information & communication

19. Présentant cette section du rapport d'avancement, Mme Silva a exposé les activités entreprises par le PAM, ces derniers mois, dans le domaine Information & Communication. En application d'une disposition du Document sur la gouvernance prescrivant que la stratégie d'information et de communication du PAM soit régulièrement mise à jour, elle a indiqué que le Secrétariat avait lancé une évaluation indépendante de la situation et des besoins du PAM pour se faire mieux connaître. Les retards accusés par l'application du programme de travail de l'INFO/RAC, qui serait examiné à un stade ultérieur de la réunion, avaient eu des incidences sur l'exécution des activités de communication du Secrétariat.

Questions financières, questions administratives et questions concernant le personnel

20. Mme Silva a cité les chiffres concernant le versement, au 15 juin 2009, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, d'où il ressortait que six Parties contractantes avaient déjà honoré leurs engagements pour 2009. Cependant, huit pays présentaient encore des arriérés pour leurs contributions 2008. Le total des arriérés pour 2008 se montait à 727 749 €.

21. Mme Roussel (France) a invité le Siège du PNUE à Nairobi à envoyer les lettres de rappel pour le versement des contributions à une date plus précoce dans l'année et en tout cas avant le début de la période des vacances estivales.

22. M. Benyahia a indiqué que les dispositions administratives nécessaires avaient été prises pour le versement de la contribution de son pays, qui interviendrait prochainement.

23. Le Président, à propos du processus de sélection du Directeur de projet FEM, a fait observer que, dans un premier temps, le PNUE/Nairobi avait recruté un expert d'Australie possédant les aptitudes et l'expérience requises. Toutefois, après consultation avec le Président du Bureau, qui avait rappelé la décision prise de longue date par le Bureau pour que l'ensemble du personnel du PAM soit recruté dans la région, la décision avait été reconsidérée et M. I. Trumbic, ancien Directeur du CAR/PAP, avait été nommé à ce poste.

Composantes du PAM – Pollution d'origine terrestre (MED POL)

24. Mme Hema, passant en revue les informations consignées sur les activités du MED POL, a mis en relief l'accord sur l'approche différenciée de réduction de la pollution auquel était parvenue la réunion tenue à Aix-en-Provence en novembre 2008 concernant l'application des Plans d'action nationaux (PAN) requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique", ce qui aiderait les pays ayant un niveau moindre de ressources techniques et économiques à mettre en œuvre la Convention d'une manière plus aisée et plus adaptée à leur degré de développement. Il avait également été décidé que l'application du Protocole serait axée, dans un premier temps, sur trois plans/programmes régionaux relatifs à la réduction de la DBO provenant des eaux usées municipales, à l'élimination de substances inscrites à l'annexe I de la Convention de Stockholm, et à la suppression progressive du DDT. En outre, une assistance serait fournie aux pays pour favoriser l'application des Protocoles dont le MED POL avait la charge, à savoir les Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux", y compris la mise en place de systèmes nationaux d'Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP). Mme Hema a également fait état de la coopération instaurée avec l'OMI-Convention de Londres/Protocole de Londres en relation avec l'application du Protocole "immersions", et avec le Centre régional de la Convention de Bâle en Égypte en relation avec l'application du Protocole "déchets dangereux".

25. Mme Rosen (Israël) s'est félicitée du rôle important joué par le MED POL, ces dernières années, pour lutter contre la pollution dans la région. Cependant, elle a rappelé les

préoccupations exprimées lors de la réunion des Points focaux du MED POL concernant le statut juridique de plusieurs instruments élaborés pour l'application du Protocole "tellurique", dont les Plans d'action nationaux et, en particulier, l'approche différenciée, qui avait été décidée par une simple réunion d'experts. L'une des préoccupations tenait notamment au fait que les objectifs fixés dans le Plan de réduction de la DBO provenant des eaux usées municipales étaient inférieurs à ceux précédemment promus par le MED POL.

26. Lors du débat sur les activités MED POL, il a été rappelé qu'un consensus ne s'était pas dégagé sur l'approche différenciée et que celle-ci ne pourrait donc pas être proposée pour adoption par la prochaine réunion des Parties contractantes. L'approche avait été élaborée par un séminaire technique et non par une instance juridique du PAM. Il convenait donc de poursuivre la réflexion à ce sujet, à commencer lors de la réunion des Points focaux du PAM.

27. Les membres du Bureau ont salué l'appui offert par le Secrétariat, au niveau national, pour l'établissement du système d'IETMP, et ils ont fait observer que celui-ci pourrait être harmonisé avec les activités menées par le Secrétariat de la Convention de Bâle. Ils ont aussi appelé l'attention sur l'importance qu'il y aurait à diffuser les conclusions des rapports communiqués au Secrétariat en sorte que les pays soient au courant de ce qui se produisait ailleurs dans la région, eu égard notamment aux charges polluantes des fleuves et cours d'eau et aux rejets d'eaux usées traitées par certaines industries. Les résultats de la surveillance continue régionale devaient être publiés.

28. Le Président a fait observer qu'un système de rapports sur ce type de données avait été mis en place dans le cadre de la Convention OSPAR. Il a également fourni des explications concernant l'évaluation des risques dus à la séquestration du CO₂ dans les formations géologiques des fonds marins de la région, laquelle avait été sollicitée par la dernière réunion des Parties contractantes et avait été entreprise avec le concours financier et technique du Gouvernement de l'Espagne. Suite aux délibérations de la réunion des Points focaux du MED POL, l'évaluation conduirait à établir trois documents: une étude scientifique et technique des principales caractéristiques de la séquestration de CO₂, une évaluation des risques et un projet de lignes directrices. Ces documents seraient examinés lors d'un séminaire technique qui se tiendrait en Espagne en 2010. Les conclusions de l'évaluation pourraient amener à se poser la question d'avoir à modifier le Protocole "immersions", qui n'était pas encore entré en vigueur. Au plan juridique, la modification d'un instrument qui n'était pas encore entré en vigueur pourrait s'avérer difficile, voire impossible. L'un des principaux obstacles à la séquestration du CO₂ dans la région pouvait être en rapport avec le degré d'activité sismique. Il serait possible de fournir des informations plus complètes à ce sujet à la réunion des Parties contractantes en novembre, à un moment où l'évaluation aurait progressé.

Production et consommation durables (CAR/PP)

29. Lors de l'examen des informations détaillées sur les activités du CAR/PP consignées dans le rapport d'avancement, le Secrétariat a appelé l'attention sur les projets exécutés aux niveaux national et régional dans des domaines tels que l'écolabellisation, la création d'association des principaux acteurs concernés en matière de production et consommation durables (PCD) et le développement de l'identification de marques dans le cadre d'activités comme le stratégie GRECO et le rapport sur la compétitivité verte.

30. Plusieurs questions générales ont été soulevées lors du débat. L'on a fait observer que la question de l'"image de marque" ne devait pas être laissée entièrement aux diverses composantes du PAM, bien que chaque CAR puisse aussi promouvoir sa propre image dans le cadre du PAM. Les réunions du CEC, en particulier, offraient l'occasion d'examiner soigneusement les actions menées par les diverses composantes, bien que le Secrétariat eût encore besoin de progresser dans l'élaboration d'une approche intégrée des questions

transversales, laquelle était d'une importance cruciale pour rehausser la visibilité du PAM dans son ensemble. L'on a aussi fait remarquer que les descriptions faites des activités des différents Centres ne donnaient aucune indication sur les priorités attribuées à ces activités, sur leur hiérarchie en fonction du temps et des ressources qui leur étaient consacrés, et sur leurs allocations budgétaires respectives. Des informations de cette nature permettraient de se forger une meilleure vue d'ensemble des activités réalisées.

Pollution d'origine maritime (REMPEC)

31. Mme Silva a rappelé que, du fait que le REMPEC avait été le premier Centre d'activités régionales à tenir la réunion de ses Points focaux (en avril 2009), une grande partie des informations consignées dans le rapport d'avancement se rapportait au deuxième semestre 2008. Elle a rendu compte des aspects suivants : assistance fournie par le REMPEC pour l'élaboration et la révision des plans d'urgence nationaux en cas de pollution marine; principaux développements intervenus en matière de coopération avec les organismes et programmes qualifiés, eu égard notamment aux outils forgés par le Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG), pour lequel le REMPEC faisait office de Secrétariat; plans visant à améliorer la diffusion et l'échange d'informations, notamment la mise en place d'un nouveau site web du REMPEC, le Système d'information géographique (SIG) sur les flux de trafic maritime et les risques associés en Méditerranée, et la mise à jour de la base de données sur les alertes et accidents en Méditerranée.

32. Lors de l'examen des activités et du programme de travail du REMPEC, le Président, avec l'appui de M. Kadioglu (Turquie), a proposé que, lors du prochain exercice biennal, il y ait un réexamen du champ des activités du REMPEC, lesquelles se bornaient actuellement à la pollution survenant en mer. Ce pourrait être l'occasion d'élargir le mandat du Centre afin d'y inclure un ensemble plus complet d'activités, comme les installations industrielles implantées au bord mer susceptibles d'occasionner une pollution du littoral, en particulier par les hydrocarbures. Ces activités relevaient tout à fait du champ d'action de la Convention modifiée et de ses Protocoles, qui couvrait l'ensemble de la mer Méditerranée et de son littoral.

Conservation de la biodiversité (CAR/ASP)

33. Le Secrétariat a fait observer que les activités du CAR/ASP étaient avant tout destinées à mettre en application le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique (PAS BIO). Les principales activités étaient axées sur les aspects suivants: surveillance et amélioration des connaissances; protection et conservation des habitats et des espèces inscrites dans les plans d'action régionaux sur les espèces en danger approuvés dans le cadre du PAM; octroi d'une assistance aux pays pour la création d'ASP et d'ASPIM, y compris en haute mer, grâce à un projet financé par la CE. Les partenariats avaient été renforcés pour l'application du Protocole ASP & biodiversité, comme en témoignait la conclusion d'accords avec la CGPM et l'UICN -Med.

Gestion durable des zones côtières (CAR/PAP)

34. Le Secrétariat a rendu compte des progrès accomplis par le CAR/PAP dans l'exécution des Programmes d'aménagement côtier (PAC) et dans les activités menées pour préparer le terrain à l'application du Protocole GIZC, en particulier avec l'élaboration d'approches politiques de l'application de la GIZC dans une série de pays. Les avancées obtenues dans ce domaine étaient illustrées par l'adoption récente d'une Stratégie nationale de GIZC en Égypte. Le Secrétariat a rappelé que le CAR/PAP travaillait en coopération étroite avec d'autres composantes du PAM, en particulier le Plan Bleu, dans la perspective de l'application du Protocole GIZC, et qu'il dispensait un concours actif pour la mise en œuvre de la SMDD.

35. M. Kadioglu (Turquie) a rendu hommage au CAR/PAP pour son rôle prépondérant dans le domaine de la GIZC. Il a préconisé que de plus amples renseignements soient communiqués sur le grand nombre d'activités et projets exécutés par ce Centre et sur les enseignements qui en étaient tirés.

Environnement et développement (Plan Bleu)

36. Le Secrétariat a souligné l'importance déterminante que revêtaient pour le PAM les documents d'information réalisés par le Plan Bleu, à commencer par le *Rapport sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée (REDD)*, qui était publié tous les deux ans avant la réunion des Parties contractantes. Il était absolument essentiel que ce rapport soit un succès, puisque c'était le principal document par lequel le PAM restituait à la région les informations qu'il recueillait auprès des Parties contractantes, entre autres sources. Le Plan Bleu jouait aussi un rôle pilote pour intégrer le changement climatique dans l'ensemble du programme de travail du PAM, et ses activités sur des thèmes tels que "agriculture et développement rural durables", "tourisme durable" et "gestion de l'eau" commençaient à avoir un grand retentissement dans la région, comme le démontrait la contribution qu'apportait le Centre à la préparation de la future Stratégie méditerranéenne de l'eau.

37. Mme Alder (PNUE) a insisté sur l'importance de la stratégie des Mers régionales comme cadre d'évaluation de toutes les activités menées dans ce domaine, y compris les rapports sur l'état de l'environnement. Les liens concernant ces activités devaient être renforcés avec des acteurs de premier plan comme l'Union européenne et le Programme "Eaux internationales" du FEM.

38. Lors de l'examen des activités du Plan Bleu, la grande valeur de son travail a été mise en exergue puisqu'il informait tous les pays et autres parties prenantes sur la situation actuelle de l'environnement et du développement durable dans la région. D'autres options devraient être explorées pour communiquer ces informations plus directement et d'une manière aisément compréhensible. Il a été notamment proposé de réaliser un court métrage sur le REDD, bien que ce puisse être coûteux et peu réalisable dans le court terme. L'on a aussi rappelé que l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) préparait un rapport sur l'état de la Méditerranée, qui devait être publié au début 2010. Compte tenu de la différence du champ couvert par l'AEE par comparaison avec celui du PAM, les sources d'information utilisées par la première seraient différentes de celles du second. Par conséquent, il était important d'améliorer les contacts avec l'AEE et de développer encore les synergies avec elle, car il serait fâcheux que divergent notablement les conclusions des deux rapports sur l'état de l'environnement et du développement durable en Méditerranée.

INFO/RAC

39. Le Secrétariat a rappelé les délibérations des deux précédentes réunions du Bureau à propos des difficultés rencontrées par l'INFO/RAC, lesquelles l'avaient empêché d'appliquer son programme de travail approuvé pour 2008-09. Suite à des contacts avec le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer, il avait été procédé, en mai 2009, au premier versement partiel d'une allocation budgétaire révisée pour l'exécution d'un programme de travail réduit. L'INFO/RAC s'efforcerait donc maintenant d'appliquer la plus grande partie possible du programme de travail approuvé, dont la mise en place, d'ici la fin de l'année, du système de rapports en ligne, de la base de données photo pour le site web du PAM et de l'Infosystème MED POL. Il poursuivrait également ses travaux concernant le système d'information du CAR/ASP et la base de données SIG du REMPEC. Un nouveau projet de mandat était en cours d'élaboration pour l'INFO/RAC.

40. Lors du débat, le Bureau a voulu savoir si un rapport plus complet concernant le travail accompli par le Centre serait soumis à la réunion des Points focaux du PAM. Il s'est

aussi interrogé sur la nature précise du statut de l'INFO/RAC et il a été souligné que, de la même façon que toutes les autres composantes du PAM, le Centre devait être un organe indépendant et non faire partie d'une structure gouvernementale. La situation du Centre demandait donc à être pleinement tirée au clair. Il a aussi été rappelé que, bien que l'INFO/RAC se fût, dans un passé récent, recentré sur de nouvelles activités d'information et de communication, il serait très utile qu'il reprenne ses anciennes activités dans le domaine de la télédétection, comme l'avait proposé la réunion des Points focaux du PAM tenue à Madrid deux ans auparavant.

41. Dans sa réponse, le Secrétariat a formulé le souhait que l'INFO/RAC connaisse désormais un avenir fructueux et il a indiqué qu'il allait s'efforcer d'obtenir un rapport plus complet sur le Centre pour le soumettre à la réunion des Points focaux du PAM. Mme Silva a ajouté que la situation de l'INFO/RAC ne dépendait pas entièrement du Secrétariat et elle a exprimé l'espoir que le Centre serait en mesure de redémarrer avec une feuille de mission claire.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Relations entre les réunions du Comité de respect des obligations, les réunions des Points focaux du PAM et les Parties contractantes

42. Mme Silva, présentant le *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* (document UNEP/BUR/69/4), a indiqué que, lors des deux premières réunions du Comité de respect des obligations, qui avaient porté avant tout sur les questions de procédure et l'adoption de son règlement intérieur, deux points avaient été soulevés. La procédure normale prévoyait que tous les documents du PAM soient soumis à la réunion des Points focaux du PAM avant de l'être à celle des Parties contractantes. Cela pouvait être le cas pour le rapport du Comité de respect des obligations sur les questions générales, traitant de son fonctionnement, de son règlement intérieur, des lignes directrices, des mesures et décisions concernant les questions générales de non-respect, qui pouvait être soumis de façon normale aux Points focaux du PAM. Par contre, il était suggéré que le rapport du Comité sur les mesures proposées en cas de non-respect par telle ou telle Partie contractante, en raison de la nature délicate de tels dossiers et d'opportunité dans le temps, soit soumis directement à la réunion des Parties contractantes. Entre autres motifs, cela ménagerait davantage de temps au pays concerné pour se mettre en conformité avec ses obligations. Il était en outre proposé que ce soit le Président du Comité de respect qui soumette les rapports à la réunion des Points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes.

43. Les membres du Bureau ont souscrit aux propositions énoncées ci-dessus. Ils ont invité instamment les Parties contractantes ne l'ayant pas encore fait à soumettre leurs rapports sur l'application pour 2006-07 et ont demandé au Secrétariat d'amorcer son évaluation des informations consignées dans ces rapports en sorte que le Comité de respect des obligations puisse examiner toutes les situations générales éventuelles de non-respect lors de sa troisième réunion en octobre 2009.

Application du Rapport sur la gouvernance

44. Mme Silva a rappelé que l'un des questions abordées par le Document sur la gouvernance était celle de la clarification et de l'harmonisation des statuts des Centres d'activités régionales (CAR) dans leurs pays hôtes afin qu'ils puissent fonctionner plus efficacement et renforcer leurs liens avec l'Unité de coordination. En consultation avec des experts juridiques du PNUE, un projet de modèle d'Accord de pays hôte avait été élaboré (document UNEP/BUR/69/Inf.3) et était soumis au Bureau pour avis.

45. Lors du débat sur cette question, l'accent a été mis sur la nécessité d'assurer l'indépendance des CAR en les dotant d'un cadre commun garantissant leur statut et leur autonomie d'action. Présentement, certains des CAR n'étaient pas entièrement libres d'agir dans des domaines comme le recrutement et la recherche d'un financement. Il a été rappelé à cet égard que s'il était nécessaire de résoudre la question du statut juridique des CAR, ce n'était qu'un des aspects de l'amélioration de leur efficacité. Il s'agissait aussi de savoir si un accord de pays hôte était la seule possibilité. Selon les premiers avis rendus par l'unité juridique du PNUE, les CAR n'étant pas des organisations à part entière du PNUE, un accord de pays hôte n'était pas approprié et un mémorandum d'accord pourrait constituer un instrument plus indiqué. Plusieurs intervenants se sont demandé si les mémorandums d'accord offraient le niveau nécessaire d'engagement juridique pour garantir la situation des CAR, ces mémorandums offrant un engagement plus politique que juridique et étant susceptibles d'être revus en cas de changement de gouvernement.

46. Mme Silva a constaté qu'un accord manifeste se dégagait sur la nécessité d'assurer l'efficacité des CAR et de les doter d'un certain degré d'indépendance. Elle a proposé que les membres du Bureau consultent leurs conseillers juridiques et que, dans un délai de deux semaines, ils répondent au Secrétariat sur la question de l'accord de pays hôte et de la faisabilité de mémorandums d'accord. Mme Alder a précisé que ces nouvelles réponses des membres du Bureau seraient examinées par les conseillers juridiques du PNUE et que d'autres instruments juridiques offrant les garanties nécessaires pourraient être envisagés.

47. S'agissant des projets de mandats des composantes du PAM (document UNEP/BUR/69/Inf.4), Mme Silva a indiqué que, conformément à la recommandation du Bureau, l'introduction commune aux mandats avait été révisée et que les projets avaient été soumis aux réunions des Points focaux respectifs et remaniés en conséquence. Par ailleurs, les sections sur la "Visibilité" n'étaient pas encore vraiment satisfaisantes et appelaient une élaboration plus poussée.

48. À propos de ces projets de mandats, les membres du Bureau ont constaté avec satisfaction qu'ils combinaient harmonisation, spécificité et flexibilité et qu'ils contribueraient à redéfinir l'architecture institutionnelle sur laquelle reposait le PAM. Cependant, ils ont jugé nécessaire d'y ménager davantage de flexibilité pour permettre le recentrage sur les questions émergentes et mettre un accent plus marqué sur l'intégration de la gestion fondée sur l'écosystème. En tant que question horizontale, il a aussi été proposé d'assurer une plus grande cohérence dans la gestion de la masse de connaissances qui s'était constituée depuis la création du PAM; la responsabilité en incombait à l'Unité de coordination.

49. À propos du projet de mandat spécifique à l'INFO/RAC, qui était soumis au Bureau pour la première fois, le Président du Bureau est revenu sur l'importance de la télédétection et de l'imagerie satellite, qui faisaient autrefois partie du mandat du Centre auquel avait succédé l'INFO/RAC. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer l'échange d'informations avec l'Union européenne, et en particulier avec l'AEE. C'est pourquoi il proposait trois ajouts au projet de mandat de l'INFO/RAC: le libellé suivant à la fin de la section 4 I): "Construction d'une infrastructure de données spatiales du PAM/PNUE avec des données et informations environnementales de base et de référence destinées au PAM/PNUE, à ses composantes et aux Parties contractantes "; et deux autres libellés à la fin de la section 4 III): "Définition d'une politique durable de surveillance continue et de vigilance concernant la mer Méditerranée et son littoral conformément aux prescriptions et besoins du PAM/PNUE et des composantes, compatible avec le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et avec le programme de Surveillance globale pour l'environnement et la sécurité (GMES) de l'UE" et "Développement d'un inventaire homogène de l'état d'occupation des sols dans une bande côtière de 100 km de large sur le pourtour de la Méditerranée se rapportant à l'occupation des sols et aux caractéristiques des indicateurs environnementaux dans cette zone". Le Président a ajouté que ces idées avaient été

proposées à la réunion des Points focaux du PAM tenue deux ans auparavant et que le Gouvernement de l'Espagne avait offert de collaborer à leur concrétisation.

50. Lors du débat sur le projet de mandat de l'INFO/RAC, le Secrétariat a été instamment invité à consulter les autorités italiennes sur les questions qui venaient d'être soulevées et les ajouts proposés par l'Espagne. Le mandat et le statut de l'INFO/RAC appelleraient un examen par la réunion des Points focaux du PAM.

Organisation des réunions des Points focaux des composantes du PAM

51. Mme Silva a indiqué que les réunions des Points focaux des diverses composantes du PAM avaient donné lieu à des débats animés sur la meilleure façon d'organiser ces réunions à l'avenir de manière à optimiser l'intégration de leurs travaux, sans que ces composantes perdent pour autant leur spécificité. Elle a rappelé qu'avait été confiée au MED POL, au CAR/ASP, au CAR/PAP et au CAR/PP la responsabilité de l'application de Protocoles spécifiques. Plusieurs options étaient proposées pour l'organisation des réunions des Points focaux des composantes du PAM, à savoir: la tenue de réunions séparées pour les CAR chargés de Protocoles spécifiques, conjointement à l'intégration des réunions des Points focaux du Plan Bleu et de l'INFO/RAC à la réunion des Points focaux du PAM; la tenue d'une réunion conjointe des Points focaux de toutes les composantes du PAM comportant à la fois des sessions conjointes et des sessions spécifiques consacrées aux aspects techniques de l'application des Protocoles et à d'autres questions techniques; et la tenue d'une réunion conjointe de tous les Points focaux des composantes du PAM.

52. Lors de l'examen de ces propositions, les membres du Bureau ont constaté qu'il y avait là un dilemme : soit procéder à une intégration et une harmonisation plus poussées des travaux des composantes du PAM dans le cadre de réunions conjointes de leurs Points focaux, soit traiter convenablement les aspects spécifiques de leurs travaux, s'agissant notamment de l'application des Protocoles pour lesquels ils avaient une responsabilité propre. Il a été admis qu'une réunion conjointe permettrait de gagner du temps, d'épargner des ressources, de renforcer le partage d'informations et de développer les synergies. Si l'option d'une réunion conjointe était recherchée, la question qui se poserait alors serait celle de la différence entre la réunion des Points focaux des composantes du PAM et celle des Points focaux du PAM. Il a été indiqué, à cet égard, que les Points focaux des composantes du PAM étaient chargés de se concentrer sur des questions plus techniques, tandis que les Points focaux du PAM se penchaient sur des questions plus générales, notamment les questions budgétaires. Il a par ailleurs été rappelé que plusieurs réunions conjointes de certaines composantes du PAM s'étaient tenues dans le passé dans un souci de rationalisation. Selon le sentiment qui s'est dégagé du débat, l'organisation d'une réunion conjointe des Points focaux de toutes les composantes du PAM, avec des sessions séparées consacrées aux aspects techniques, et en particulier à l'application des Protocoles, serait la meilleure solution pour répondre aux besoins de ces composantes. Mais il a aussi été souligné qu'en examinant et présentant leurs programmes de travail, les Points focaux des composantes devraient tenir pleinement compte des priorités respectives à attribuer aux diverses activités proposées.

Préparation du programme de travail glissant sur cinq ans

53. Le Président a fait observer que les délibérations menées aux réunions du CEC concernant le programme de travail glissant sur cinq ans n'avaient été concluantes que pour le programme de travail sur le changement climatique, lequel pourrait être soumis à la réunion des Points focaux du PAM pour examen. Il a souligné combien il importait de mener à bien le processus d'élaboration de l'ensemble du programme avant la réunion des Parties contractantes. Le Secrétariat proposait donc que les sessions de consultation avec les Points focaux du PAM et les membres du Bureau sur le reste du programme puissent être envisagées par voie électronique en septembre-octobre 2009. Il fallait tout d'abord veiller à

ce qu'un temps suffisant soit consacré à cette consultation avant la réunion des Parties contractantes.

Organisation de la Seizième réunion des Parties contractantes

54. Mme Silva a indiqué que le Secrétariat avait eu des entrevues très utiles avec le pays hôte de la Seizième réunion des Parties contractantes sur les questions logistiques et la substance de la Session ministérielle.

55. Lors du débat, il a été rappelé qu'il était très important d'engager le plus rapidement possible le processus d'élaboration de la Déclaration de Marrakech. Des progrès seraient grandement facilités à cet égard si un avant-projet de Déclaration pouvait être examiné par la réunion des Points focaux du PAM. Il pourrait être efficace de constituer un groupe de travail en continu avec la participation du Maroc et du Secrétariat. Il était d'une grande importance que la Déclaration de Marrakech envoie à l'ensemble de la région un message fort qui pourrait être utilisé au Sommet de Copenhague.

56. S'agissant des invitations aux Ministres, il convenait de rappeler que ceux-ci avaient des agendas très chargés et que les lettres d'invitation devraient être adressées le plus tôt possible. Dans le cas où le Ministère de l'environnement n'était pas celui qui était spécifiquement chargé des questions de changement climatique, il pourrait être nécessaire d'adresser une double invitation. Bien que les Ministres des finances puissent avoir à jouer un rôle important dans les mesures concernant le changement climatique, il serait très difficile d'obtenir leur participation. L'on a aussi fait valoir qu'il vaudrait mieux limiter la Session ministérielle à une seule journée. Il a été proposé de la tenir le 4 novembre, soit la deuxième journée de la réunion, ce qui ménagerait le temps de procéder, dans la Déclaration, aux changements qui s'imposeraient à la suite des interventions des Ministres. Plusieurs propositions ont été examinées à propos de l'agencement et du contenu de la Session ministérielle, notamment la formule consistant à répartir la journée en plusieurs séances consacrées à des thèmes spécifiques, avec des experts qui seraient invités pour prendre la parole sur ces thèmes. Les membres du Bureau ont été invités à envoyer leurs propositions au Secrétariat et au pays hôte à propos des thèmes spécifiques à traiter lors de la Session ministérielle et des experts qui seraient chargés d'animer les débats.

57. À propos du thème de la Session ministérielle, le débat a porté avant tout sur le point suivant : fallait-il centrer la Session sur l'adaptation au changement climatique ou bien à la fois sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci? Il a été proposé que la Session ministérielle accorde une large place à la vulnérabilité de la Méditerranée aux effets du changement climatique et à la position de la région en tant que microcosme reflétant ce qui survenait dans les autres parties du monde, avec des différences dans les conditions climatiques et les niveaux de développement entre pays méditerranéens. Avec son cadre juridique très évolué, ses enceintes de concertation, dont la CMDDD, et certaines initiatives qui étaient prises, comme le plan sur l'énergie solaire, la Méditerranée pourrait aussi servir en quelque sorte de modèle à d'autres régions et elle offrirait un milieu propice à la coopération internationale. L'on a aussi fait valoir que, si les Ministres étaient invités à traiter un aspect du changement climatique plutôt qu'un autre, ils aborderaient en tout cas à la fois l'adaptation et l'atténuation et, pour de nombreuses questions, il était difficile de déterminer s'il s'agissait de mesures d'adaptation ou d'atténuation. Cela étant, il a été proposé d'abrégéer comme suit l'intitulé proposé pour la Session ministérielle: "Changement climatique en Méditerranée: défis et expériences", en y supprimant les mots "Adaptation et atténuation".

Coopération et partenariat PAM/société civile

58. Mme Silva a rappelé que le Secrétariat, suite à son évaluation de la coopération et du partenariat PAM/société civile, préparait, pour soumission à la réunion des Points focaux du

PAM, un projet de décision sur le renforcement de la coopération et du partenariat avec les organisations de la société civile, précisant notamment les critères et procédures d'admission des organisations nationales et internationales pertinentes ainsi qu'un code de conduite à leur intention.

Coopération régionale

59. Mme Silva a informé le Bureau de deux initiatives de coopération régionale auxquelles le PAM serait étroitement associé: le Projet FEM-PAM/PNUE "Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée – Composante régionale: application des actions convenues pour la protection des ressources environnementales et de ses zones côtières", et le nouveau Programme Banque mondiale-FEM sur l'environnement et le développement durable en Méditerranée ("Programme MED durable"). Ces deux programmes étaient d'une grande importance pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et Mme Silva a donc exhorté toutes les Parties contractantes à participer pleinement aux activités concernées. Le Secrétariat accueillait favorablement ces initiatives, tout en s'employant à ce que leurs activités ne fassent pas double emploi avec les activités déjà entreprises.

60. M. Benyahia (Maroc) s'est félicité des projets de grande envergure qui étaient entrepris par le FEM dans la région, mais a estimé que l'on avait parfois du mal à appréhender le grand nombre d'initiatives diverses avec leur logique institutionnelle complexe. Il a formulé le souhait que la participation du PAM à ces initiatives permettrait de s'assurer qu'elles deviennent des modèles de collaboration entre donateurs et bénéficiaires du FEM.

Recommandations de l'audit – Impact du gel du budget et manque d'une réserve de fonctionnement pour l'exécution du programme de travail

61. Mme Silva a fait état de la conclusion du Rapport d'audit de 2008 selon laquelle le gel du budget ordinaire du PAM, depuis le passage à la budgétisation en euros effectué en 2003, avait affecté sa capacité à exécuter l'intégralité de son programme à un moment où le volume de travail qu'il était appelé à effectuer ne cessait d'augmenter, eu égard notamment à l'adoption du Protocole GIZC et à l'entrée en vigueur de plusieurs instruments modifiés. Le gel du taux des contributions avait empêché de poursuivre leur relèvement en fonction de l'inflation et avait rendu nécessaire de prélever de plus en plus sur la réserve pour pouvoir mener à bien le programme de travail convenu. Le Bureau était invité à donner son avis concernant un relèvement de 10 pour cent des contributions ordinaires et un réapprovisionnement de la réserve de fonctionnement.

62. Les membres du Bureau ont reconnu qu'il devenait de plus en plus difficile, pour le budget du PAM, de subvenir à son programme de travail et ils ont souscrit, dans son principe, à la nécessité de lever le gel des contributions. D'un autre côté, le processus d'audit avait aussi conclu à la nécessité, pour le PAM, de procéder à des économies d'échelle. Néanmoins, si, à l'évidence, une augmentation du budget du PAM était effectivement nécessaire, les pays ne pouvaient envisager un relèvement de 10 pour cent, comme il était proposé, surtout à un moment où leurs propres ressources étaient réduites par suite de la crise financière. D'où la difficulté de persuader les Ministres des finances de la nécessité d'un relèvement, si faible soit-il, des contributions versées aux organisations internationales. Une approche plus réaliste consisterait à prendre en compte le taux d'inflation moyen global depuis que le budget avait été gelé. Par conséquent, s'il importait de lever le gel du budget du PAM, il était aussi nécessaire de tenir compte des contraintes précitées. Il faudrait donc veiller à formuler soigneusement les arguments qui seraient avancés pour justifier la nécessité d'un relèvement des contributions.

63. Mme Silva a fait observer que le PAM était appelé à assumer un nombre sans cesse croissant de tâches et que de nouveaux effectifs étaient nécessaires pour gérer la charge de travail supplémentaire résultant, par exemple, de la mise en place du Comité de respect des obligations, des Protocoles GIZC et autres, et de l'intégration de nombreuses questions transversales. Au lieu de cela, en raison du gel, le coût du personnel représentait une proportion toujours croissante du budget, réduisant d'autant les crédits alloués aux activités. Comme, depuis le gel du budget, l'augmentation des coûts de personnel avait été d'environ 12 pour cent, le chiffre de 10 pour cent était inférieur à celui qui était nécessaire et constituait par conséquent un minimum. Mme Silva a proposé que deux budgets soient préparés: l'un à augmentation zéro, et l'autre avec un taux d'augmentation reflétant le taux d'inflation correspondant, qui pourrait être d'ordre de 5 pour cent pour la période considérée. Par ailleurs, elle a rappelé que le Secrétariat s'était engagé à appliquer rapidement les autres mesures recommandées par l'audit, notamment la collecte des arriérés de contributions, l'élimination des irrégularités financières ainsi que l'établissement des mandats et accords de pays hôtes pour les CAR, tels qu'examinés précédemment.

64. Les membres du Bureau se sont félicités de l'engagement du Secrétariat à mettre à exécution les recommandations figurant dans le Rapport d'audit. Cependant, se référant au paragraphe 10 de celui-ci, ils ont relevé l'accent mis sur la consultation lors de la préparation du programme de travail et des niveaux de financement correspondants. Aussi ont-ils demandé que les informations budgétaires soient jointes aux diverses rubriques du programme de travail en sorte que les priorités puissent être identifiées et que l'application des activités fasse l'objet d'un suivi plus efficace. Ces dispositions devaient être prises au niveau des composantes du PAM, et même pour les CAR dont le budget était intégralement pris en charge le Gouvernement – par celui de l'Espagne, par exemple, dans le cas du CAR/PP. Les budgets alloués aux composantes du PAM devaient être en rapport avec le travail entrepris. Il importait donc de communiquer les informations budgétaires aux Points focaux des diverses composantes du PAM afin qu'ils puissent saisir la priorité affectée à chaque activité proposée.

65. Mme Silva a expliqué que les propositions budgétaires actuelles contenaient déjà quelques dispositions efficaces, comme de convertir le poste G4 exerçant des fonctions de sécurité en un poste P3 répondant aux responsabilités accrues en matière juridique et de la SMDD. Elle engageait en outre le Secrétariat à travailler, au cours du prochain exercice biennal, à un cadre de planification intégrée qui répondrait aux préoccupations du Bureau. Les membres ont accueilli favorablement ces propositions et ont demandé au Secrétariat de communiquer les détails budgétaires lors de la réunion des Points focaux du PAM.

Principales orientations du budget-programme 2010-2011 et répartition géographique des activités au cours du présent exercice biennal

66. Mme Silva a brièvement passé en revue les principaux axes du budget-programme du prochain exercice biennal, où l'accent continuerait à être mis sur les aspects suivants: renforcement du système de gouvernance globale du PAM, développement d'une approche plus intégrée, cohérente et stratégique de ses activités de coopération, renforcement des partenariats avec d'autres acteurs, ONG y comprises, et renforcement des procédures de respect des obligations. Compte tenu de l'intensification des partenariats au niveau international, le Secrétariat serait tout particulièrement vigilant pour s'assurer qu'ils s'accompagnaient d'un développement des synergies et ne faisaient pas double emploi avec des activités déjà entreprises. Les principales transitions seraient effectuées en dialogue étroit avec le Bureau, notamment lorsque le nouveau Coordonnateur aurait été nommé. Enfin, Mme Silva a indiqué que le tableau de la répartition géographique des activités avait été communiqué à titre d'information. Mais elle a appelé l'attention sur le fait que bon nombre des activités entreprises dans tel ou tel pays l'était au profit de l'ensemble de la région ou, dans certains cas, d'une sous-région. L'énumération des activités au titre d'un

pays donné ne reflétait donc pas nécessairement le volume de l'assistance fournie au pays en question.

67. Lors du débat, des éclaircissements ont été sollicités pour savoir quels nouveaux domaines de travail étaient proposés pour le prochain exercice biennal et quelles activités s'inscrivaient dans le prolongement des efforts passés.

Point 5 de l'ordre du jour: Questions diverses

68. Il a été décidé que la prochaine réunion du Bureau se tiendrait immédiatement avant la réunion des Parties contractantes au Maroc, soit dans la matinée de la première journée de la réunion des Parties contractantes (3 novembre 2009), soit, s'il y avait davantage de questions de fond à examiner, la veille de la réunion des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et décisions

69. Le Bureau a examiné un relevé de conclusions préparé par le Secrétariat. Les conclusions de la réunion, telles que remaniées par le Bureau, figurent à l'**annexe III** du présent rapport.

Point 7 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

70. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 19 juin 2009 à 13h30.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS

<p>SPAIN ESPAGNE (PRESIDENT)</p>	<p>Mr Jose L. Buceta Miller Head of the Marine Environment Protection and Pollution Prevention Division Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28047 Madrid Spain Tel: +34 91 5976652 Fax: + 34 91 5976902 E-mail: Jbuceta@mma.es</p>
<p>FRANCE (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>Ms Odile Roussel Sous-directrice de l'Environnement Ministère des Affaires étrangères et européennes 37 quai d'Orsay 75007 Paris, France Tel.: +33 1 43174432 Fax: +33 1 43175745 E-mail: odile.roussel@diplomatie.gouv.fr</p>
<p>MOROCCO MAROC (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>M. Mohamed Benyahia Directeur du Partenariat, de la Communication et de la Coopération Ministère de l'Énergie et des Mines, de l'Eau et de l'Environnement 4 Avenue Al Abtal Agdal, Rabat, Maroc Tel: +212 37576637 Fax: +212 37576638 E-mail : benyahia@environnement.gov.ma</p> <p>M. Rachid Firadi Chef du Service de la Coopération Multilatérale Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération Département de l'Environnement Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de L'Energie et des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de L'Environnement 9, Avenue Araar, Secteur 16, Hay Riad Rabat, Maroc Tel: +212-537-57 06 48/ GSM 212 661 92 54 73 E-mail: firadi@environnement.gov.ma / firadienvironnement@gmail.com</p>
<p>TUNISIA TUNISIE (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>M. Noureddine Ben Rejeb Directeur Général Agence Nationale de Protection de l'Environnement Rue de Cameroun no. 12 B.P. 85 Le Belvédère, Tunis 1002 Tunisie Tel.: + 216 718-40177 Fax: + 216 718-48660 E-mail: anpe.boc@anpe.nat.tn</p>

<p>TURKEY TURQUIE (VICE-PRESIDENT)</p>	<p>Mr. Sedat Kadioglu Deputy Undersecretary Turkey Tel: + 90-312-2075411 Fax: +90-312-2075454 E-mail: sedatkad@yahoo.com</p>
<p>ISRAEL ISRAËL (RAPPORTEUR)</p>	<p>Ms Ayelet Rosen Acting Director Division of International Relations Ministry of Environmental Protection P.O. Box 34033 5 Kanfei Nesharim Street, 95464 Jerusalem Israel</p> <p>Tel.: +972 2 6553745 Fax: +972 2 6553752 E-mail: ayeletr@sviva.gov.il</p>
<p>UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP) PNUE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)</p>	<p>Ms Jacqueline Alder Coordinator, Marine & Coastal Ecosystems Branch Division of Environmental Policy Implementation United Nations Environmental Programme P.O. Box 47074 00100 Nairobi, Kenya Tel: +254 20 762 4662 Fax: +254 20 762 4249 Mob: 254 727 121 737 Email: jacqueline.alder@unep.org</p> <p>Ms Maria Luisa Silva Mejias Officer-in-Charge Deputy Coordinator Tel: +30-210-7273126 Fax: +30-210-7253196/7 E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema MEDU Programme Officer Tel: +30-210-7273115 Fax: +30-210-7253196/7 E-mail: thema@unepmap.gr Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 35 Athens Greece Tel switchboard: 30-210-7273100 Fax: 30-210-7253196-7 http://www.unepmap.gr</p>

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées au cours de la période janvier - juin 2009
4. Questions spécifiques
 - a. Relation entre le Comité de respect des obligations et la réunion des Points focaux du PAM
 - b. Aspects institutionnels de l'application du Document sur la gouvernance en ce qui concerne les accords de pays hôte, les mandats des composantes du PAM et d'autres questions
 - c. Mise au courant des développements relatifs à la coopération régionale
 - d. Préparation de la Seizième réunion des Parties contractantes
 - e. Proposition sur les nouveaux membres de la CMDD
 - f. Principaux résultats de l'évaluation de la coopération et du partenariat PAM/Société civile
 - g. Principales directions du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2010-2011
 - h. Application des recommandations de l'audit de performance et de gestion financière du PAM/PNUÉ
 - i. Mesures et programmes nouveaux "juridiquement contraignants" conformément à l'article 15 du Protocole "tellurique" révisé en vue d'appliquer une approche différente concernant la réduction de la pollution provenant d'activités situées à terre
 - j. Ventilation des activités du PAM selon l'aire de répartition géographique.
5. Questions diverses
6. Conclusions et décisions
7. Clôture de la réunion

ANNEXE III

Conclusions et décisions

État des ratifications et entrées en vigueur

Le Bureau, se félicitant des progrès réalisés avec la ratification et l'entrée en vigueur des Protocoles "tellurique" et "déchets dangereux" ou de leurs amendements, a insisté sur la nécessité d'une entrée en vigueur rapide des autres Protocoles, en particulier du Protocole GIZC, et il a exhorté les Parties contractantes à accélérer leurs procédures de ratification et/ou acceptation en vue de rendre plus solide et efficace la base juridique/de coopération du PAM.

Procédures et mécanismes de respect des obligations

1. Le Bureau, ayant examiné la proposition du Comité de respect des obligations quant à sa relation avec la réunion des Points focaux du PAM, est convenu de ce qui suit:
 - a) *le Rapport général du Comité de respect des obligations traitant des questions générales de non-respect des obligations, du règlement intérieur, des lignes directrices, etc., serait soumis à la réunion des Parties contractantes par l'entremise de la réunion des Points focaux du PAM*
 - b) *Le Rapport du Comité de respect des obligations consacré aux situations spécifiques de non-respect des obligations par telle ou telle Partie contractante serait soumis directement à la réunion des Parties contractantes; et*
 - c) *Le Président du Comité de respect des obligations présenterait ces rapports à la réunion des Points focaux du PAM et à la réunion des Parties contractantes.*
2. Le Bureau a ajouté que:
 - a) *Une nette distinction devrait être faite entre le rôle du Secrétariat et celui du Comité de respect des obligations dans l'application des procédures et mécanismes de respect des obligations; et que :*
 - b) *Les procédures et mécanismes de respect des obligations ont pour objectif de faciliter le strict respect, par les Parties contractantes, de leurs obligations découlant de la Convention et de ses Protocoles, ce pourquoi sont définis des mécanismes explicites de communication entre la Partie contractante en situation de non-respect et le Comité de respect des obligations.*
3. Le Bureau a invité instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs rapports sur les mesures prises en 2006-2007 en application de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des décisions prises par les réunions des Parties contractantes, et ce le plus rapidement possible et avant la réunion des Points focaux du PAM de juillet 2009 au plus tard.
4. Le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à l'évaluation des informations consignées dans les rapports sur l'application pour 2006-2007 soumis par les Parties contractantes afin de permettre au Comité de respect ces obligations d'examiner toutes les questions générales de non-respect lors de sa troisième réunion en octobre 2009.

5 Le Bureau a aussi insisté sur la nécessité, pour le Secrétariat et les composantes du PAM, de partager les informations communiquées par les Parties contractantes dans le cadre du système de rapports du PAM, ainsi que les résultats obtenus dans l'application de la Convention et des Protocole, comme un moyen d'encourager les Parties contractantes à participer activement à ce processus et à s'acquitter pleinement de leurs obligations de rapport.

Accord de pays hôte

1. Le Bureau a pris note des informations communiquées par le Siège du PNUE sur les dispositions en vigueur concernant le statut des Centres d'activités régionales et leurs relations avec leurs pays hôtes respectifs ainsi que des discussions concernant les mérites relatifs des mémorandums d'accord et accords de pays hôte.

2. Le Bureau a invité ses membres à faire savoir au Secrétariat, dans un délai de deux semaines, si les mémorandums d'accord, dans le cadre de leurs systèmes juridiques, peuvent répondre à l'objectif d'harmonisation du statut des CAR et aux autres objectifs tels qu'énoncés dans le Document sur la gouvernance, et de leur indiquer toute disposition juridique similaire ou jurisprudence établie à ce jour pour d'autres institutions.

Mandats des composantes du PAM

1. Le Bureau a proposé que les mandats des composantes du PAM reflètent plus explicitement le but de leur création soit par les réunions des Parties contractantes soit dans le cadre des divers Protocoles de la Convention de Barcelone dont ils sont expressément chargés, tout en ménageant dans le même temps des éléments de flexibilité en vue de prendre en compte les questions émergentes.

2. Le Bureau a constaté que les CAR et le MED POL avaient, au fil du temps, amassé un volume important d'informations et de connaissances, qui nécessitent d'être correctement gérées par l'Unité de coordination. Le Bureau a recommandé aussi que les questions transversales relatives à toutes les composantes du PAM, telles que l'approche écosystémique, soient coordonnées et gérées par l'Unité de coordination en vue d'éviter l'application d'approches sectorielles.

3. Le Bureau est également convenu de déplacer le chapitre sur le renforcement de l'impact et de la visibilité du PAM à la partie introductive commune des mandats en vue d'assurer une approche collective couvrant l'ensemble du PAM, tout en reconnaissant la contribution de chaque composante du PAM.

Organisation des réunions des Points focaux des composantes du PAM

1. Le Bureau a constaté la nécessité de renforcer la coordination et l'intégration entre les composantes du PAM en ce qui concerne la préparation des réunions de leurs Points focaux, en particulier dans l'élaboration de leurs programmes d'activités.

2. Le Bureau, après avoir examiné différentes options présentées par le Secrétariat, a recommandé celle consistant à organiser une réunion commune des Points focaux de toutes les composantes du PAM, avec des sessions communes et séparées, ce qui permettrait un examen conjoint des progrès accomplis lors de l'exercice biennal en cours et de préparer de manière intégrée le programme d'activités de toutes les composantes pour le prochain exercice biennal, ainsi que de tenir des sessions séparées sur des questions spécifiques à chaque composante. L'efficacité de cette pratique serait réexaminée s'il y a lieu.

Programme de travail de 5 ans

Le Bureau est convenu que le Secrétariat avait besoin d'un délai supplémentaire pour travailler sur le programme de travail de 5 ans du PAM et le remettre, pour soumission directe aux fins d'examen, à la Seizième réunion des Parties contractantes. Cependant, le Bureau a demandé au Secrétariat, lors de l'élaboration de ce programme de travail, d'engager un processus de consultation proactif en vue d'assurer la participation complète au processus des membres du Bureau et des Points focaux.

Organisation de la Session ministérielle de la réunion des Parties contractantes (Marrakech, 3-5 novembre 2009)

1. Le Bureau est convenu que le thème à débattre pendant la Session ministérielle serait: Changement climatique: défis et expériences ".
2. Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer un document de synthèse qui, tout en étant essentiellement consacré au changement climatique, recense les liens directs et indirects de la question avec les domaines couverts par la Convention de Barcelone, ses Protocoles et la SMDD. Le document de synthèse devrait comporter aussi une liste de questions susceptibles de susciter et d'orienter les interventions des Ministres. À cette fin, le Bureau a invité ses membres à faire au Secrétariat, dans un délai de deux semaines, d'autres suggestions sur les questions prioritaires qui pourraient faciliter la mobilisation par le Secrétariat d'experts de haut niveau chargés d'animer les débats de la Session ministérielle.
3. En ce qui concerne l'agencement de la réunion, le Bureau est convenu que des experts de haut niveau devraient être invités à animer les débats de la Session ministérielle, laquelle pourrai être répartie en deux ou trois séances à tenir en plénière sur la base des questions et thèmes identifiés.
4. Le Bureau a souligné que la Déclaration de Marrakech, qui émanera de la réunion, devrait être porteuse d'un message fort de la région au Sommet de Copenhague. Le contenu de la Déclaration devrait reposer sur la décision de la *CoP 13* de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (relative au Plan d'action de Bali) ainsi que faire fond sur la Déclaration d'Almeria en mettant en relief les acquis et les enjeux du PAM, y compris sa contribution directe et indirecte à la question du changement climatique.
5. Le Bureau est convenu que le pays hôte ferait office de chef de file dans la préparation du projet de Déclaration, avec la participation des autres Parties contractantes et le plein appui du Secrétariat. Un avant-projet pourrait être soumis à la réunion des Points focaux du PAM en juillet 2009, laquelle constituerait en outre un groupe de travail afin de poursuivre l'élaboration du texte par les voies électroniques. Des sessions spéciales pourraient aussi se tenir au besoin à Marrakech, durant la réunion des Parties contractantes, en vue de mener à bien les discussions et de finaliser le texte pour adoption par les Ministres à l'issue de la Session ministérielle.
6. Le Bureau est convenu que tous les efforts devraient être faits par le pays hôte, le PNUÉ et le Secrétariat pour assurer à la réunion une participation ministérielle de haut niveau.

Projet de décision sur la coopération du PAM avec la société civile

Le Bureau a souscrit à l'approche proposée par le Secrétariat pour la préparation du projet de décision intitulé "Renforcement de la coopération PAM/Société civile pour l'application de la Convention et de ses Protocoles", projet qui devrait contenir les éléments suivants:

- a) *Le préambule rappellera les articles pertinents de la Convention et les autres décisions des réunions des Parties contractantes sur la coopération PAM-société civile, ainsi que la nécessité d'instaurer un partenariat efficace entre le PAM et la société civile.*
- b) *Le corps du projet de décision spécifiera les critères et procédures d'admission comme partenaires du PAM des organisations internationales et nationales de la société civile, ainsi qu'un code de conduite pour les partenaires du PAM.*
- c) *Le projet comportera aussi des demandes spécifiques adressées au Secrétariat, notamment celle d'entreprendre une évaluation de la liste actuelle de partenaires du PAM en vue d'appliquer les nouveaux critères d'admission, pour examen par le Bureau au cours du prochain exercice biennal.*

Partenariat stratégique FEM

1. Le Bureau a encouragé les Parties contractantes concernées à participer pleinement aux activités du Projet de Partenariat FEM/PNUE pour le grand écosystème marin de la Méditerranée en vue de garantir une appropriation des résultats par les pays et la durabilité à long terme des mesures prises.
2. Le Bureau a en outre incité les Parties contractantes à examiner les documents de projet approuvés par le FEM, à communiquer leurs observations au Secrétariat et à l'Unité de gestion de projet (PMU) et à leur notifier les nouvelles initiatives et les nouveaux projets avec lesquels le Projet pourrait avoir à être coordonné.

Le nouveau Programme BM/FEM de développement durable pour l'environnement méditerranéen (Programme "MED durable")

Le Bureau a salué le nouveau Projet de la Banque mondiale comme une occasion de renforcer encore les structures de gouvernance existantes liées au développement durable déjà créées en Méditerranée dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée et, à cet égard, il a engagé toutes les Parties à éviter la prolifération d'autres initiatives similaires dans la région de manière à accroître les synergies et à unir les forces œuvrant au développement durable en Méditerranée.

Impact du gel du budget du PAM et manque d'une réserve de fonctionnement dans l'exécution du Programme de travail

1. Reconnaisant les incidences qu'a sur l'exécution intégrale du programme de travail du PAM le gel du budget maintenu depuis l'exercice biennal 2005-2006, le Bureau a demandé au Secrétariat de poursuivre et renforcer les mesures requises pour améliorer l'efficacité, l'applicabilité et l'obligation redditionnelle du PAM.
2. Le Bureau a recommandé au Secrétariat de préparer des programmes de travail alternatifs basés sur une augmentation budgétaire zéro et sur une augmentation budgétaire égale aux taux moyen d'inflation d'environ 5% pour 2007 et 2008. Il a aussi demandé au Secrétariat de souligner dans les programmes proposés les domaines où des économies budgétaires pouvaient être réalisées grâce à une plus grande efficacité et à une meilleure intégration des activités des composantes du PAM.

3. Le Bureau a souscrit à la nécessité d'une augmentation annuelle des contributions ordinaires afin de refléter le taux d'inflation comme il est de règle dans les différentes conventions internationales.

4. Le Bureau, se félicitant des mesures prises et prévues par l'Unité de coordination en application des recommandations figurant dans le rapport d'audit, a demandé au Secrétariat de faire régulièrement rapport sur les progrès obtenus. Il a en outre souligné la nécessité de procéder à une fixation des priorités stratégiques du programme de travail au cours des prochains exercices biennaux, conformément au Document sur la gouvernance et aux recommandations du rapport d'audit.